



Pension de reversion versée à tort

Par nicole08bleu, le 06/12/2010 à 13:23

Bonjour,

Je suis veuve depuis 1990 et en retraite depuis le 01/06/2007 -

Je perçois ma retraite personnelle et la pension de reversion de mon mari DCD-

J'ai reçu le 29/09/2009 une demande de renseignement concernant mes ressources qui n'a rien changé, sans suite de la CRAV.

J'ai reçu une autre lettre le 21/07/2010 me disant que j'avis perçu 1713.70 euros en trop, sans explication - J'ai écrit à la CRAV pour demander des explications.....(j'ai la réponse en téléphonant CSG et autres alors que je ne suis pas imposale) et plus rien.

Le 08/09/2010 j'ai reçu "un complément d'information" me demandant tous les justificatifs de versement de toutes mes retraites depuis le 01/06/2007.

Ma retraite n'a pas été réduite pendant ce temps.

Le 26/11/2010 j'ai reçu une "notification d'attribution" d'une retraite me spécifiant que je n'aurais pas dû avoir **du tout** la pension de reversion de mon mari (je gagnais trop) et que je devais rembourser 4657.55 euros pour la période du 01/07/2008 au 31/10/2010.

Comment ce fait-il que depuis 2007 on ne se soit pas aperçu que je cumulais à tort; d'autant plus qu'en 2009 j'avais fourni mes ressources.

Qu'en est-il de l'article R 353-1-1 que l'on m'a soufflé?

Je ne peux pas rembourser, il me reste 230 euros/mois pour vivre.

J'ai contesté mais ai bien peur que celà ne suffise pas.

Merci de me dire si je peux faire quelque chose d'autre.